



Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site de Mex, Villars-Ste-Croix, Vufflens-la-Ville, Bussigny

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de l'Harmonie du Pontet.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- initiation musicale
- solfège
- flûte à bec
- flûte traversière
- clarinette
- saxophone
- trompette / cornet
- alto
- trombone
- euphonium / tuba
- batterie / percussion
- piano
- guitare

Instruments et matériel

L'instrument et les méthodes sont à la charge de l'élève. Selon les disponibilités, l'EM met en location quelques instruments. L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Lors de la reddition de l'instrument, l'élève s'engage à rendre l'instrument révisé et nettoyé par un professionnel mandaté par l'EM. Toutes les réparations seront également exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux des communes de Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix et Bussigny.

Ecolages

La finance d'écolage est fixée d'année en année et payable sur facture. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Musique d'ensemble

L'entrée à l'atelier de musique se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. Les répétitions se font toutes les 2 semaines. L'atelier est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Manifestations

Plusieurs manifestations sont organisées annuellement soit par l'EM, soit par l'Harmonie du Pontet. Les élèves sont vivement encouragés à prendre part activement à ces diverses manifestations musicales.

Camps de musique

L'Harmonie du Pontet participe à un montant de 100.- pour chaque élève.

Renseignements et inscriptions

Responsable : Rachel Allistein
Adresse : Rosset 2 / 1031 Mex
Site Internet : www.harmonie-pontet.ch
Portable : 021 / 701.51.43
Email : ecole.instrumentale.pontet@hotmail.fr